

COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

PROCÈS-VERBAL

114^e séance tenue le 10 novembre 2008 à 17 h

Maison du citoyen, salle Gatineau, 25 rue Laurier.



PRÉSENCES :

Membres

M^{me} Denise Laferrière, présidente, conseillère, district de Hull (n^o 8)
M. Simon Racine, vice-président, conseiller, district de Limbour (n^o 9)
M. Luc Angers, conseiller, district des Promenades (n^o 11)
M. Jonathan Brulotte, citoyen
M. Jacques Lanoix, citoyen
M. Jean-Marc Purenne, citoyen
M^{me} Nicole Robitaille-Carrière, citoyenne
M^{me} Lyne Rouillard, citoyenne
M. Nick Xenos, citoyen

Secrétaire

M. Ghislain Deschênes, responsable des commissions et comités

Ressources-internes

M^{me} Véronique Charette, analyste en architecture, secteur de Hull
M. Daniel Faubert, chef de division de l'urbanisme, secteur de Hull
M^{me} Nathalie Gingras, coordonnatrice en urbanisme, secteur d'Aylmer
M. Carol Hébert, responsable, section transport
M^{me} Caroline Jean, coordonnatrice en urbanisme, secteur de Hull
M^{me} Rachel Laflamme, coordonnatrice en urbanisme, secteur de Gatineau
M^{me} Marie-Claude Martel, dir., Service de l'urbanisme et du développement durable
M^{me} Liliane Moreau, chef de division de l'urbanisme, secteur d'Aylmer

Ressource-externe

M^{me} Christine Bouchard, Société de transport de l'Outaouais

Autre :

M. René Giroux

ABSENCES :

Membre

M^{me} Lise Robitaille, citoyenne

Ressources-internes

M. Salah Barj, Société de transport de l'Outaouais
M. Éric Boutet, dir. Adjoint, Service de l'urbanisme et du développement durable
M. Stéphane Drolet, analyste en architecture et urbanisme, secteur de Gatineau
M. Gilbert Gagnon, responsable de la réglementation
M^{me} Maria Sahagun, chargée de projets-design urbain

DISTRIBUTION :

Aux membres du CCU, aux personnes-ressources, aux membres du conseil municipal et au Greffier

PRÉSIDENTE

SECRÉTAIRE

1. Constatation des présences et ouverture de la réunion

La présidente ouvre l'assemblée à 17 h 35.

2. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est accepté.

1. Constatation des présences et ouverture de la réunion
2. Approbation de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal de la 113^e séance tenue le 20 octobre 2008
4. Signature du procès-verbal de la 113^e séance tenue le 20 octobre 2008
5. Suivi du procès-verbal de la 113^e séance tenue le 20 octobre 2008
6. Date de la prochaine assemblée (15 décembre 2008)
7. Présentation du réseau cyclable récréatif et utilitaire de la Ville de Gatineau
8. Modification au règlement de zonage, PIIA et dérogations mineures, zone H-05-129, prolongement du boulevard de la Cité
9. Modification au règlement de zonage, stationnements incitatifs « Parc-o-bus STO » des Allumettières
10. Modification au règlement de zonage et ajustement des normes du lotissement et du zonage, zone H-14-004, rues des Manoirs, Robert-Pilon et une partie de la rue des Montagnais
11. Modifications au règlement de zonage, zones H-04-067 et H-04-070 à même une partie des zones P-04-055, P-04-069 et H-04-071, construction de 48 logements et d'un ensemble résidentiel de 204 logements, l'intersection des boulevards Labrosse et Saint-René Est
12. Projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble, 395-397 et 581, boulevard de la Cité-des-Jeunes
13. Plan d'implantation et d'intégration architecturale et dérogations mineures, phase 1 du projet résidentiel « Parc de l'Harmonie »
14. Plan d'implantation et d'intégration architecturale et dérogations mineures, installation d'une enseigne détachée au 52, rue Principale
15. Période de questions des citoyennes et citoyens
16. Plan d'implantation et d'intégration architecturale, créer un nouveau terrain et modifier les limites des terrains au 11 et 13, rue Saint-François-Xavier
17. Plan d'implantation et d'intégration architecturale, réfection de la façade avant du bâtiment et installation d'une enseigne sur poteaux au 272, boulevard Saint-René Ouest
18. Plan d'implantation et d'intégration architecturale, installation d'une enseigne sur poteaux au 336, rue Main
19. Plan d'implantation et d'intégration architecturale, installation d'une enseigne sur vitrine au 213, boulevard Saint-René Ouest
20. Plan d'implantation et d'intégration architecturale, construction d'une habitation multifamiliale isolée de 4 logements au 967B, rue Notre-Dame
21. Plan d'implantation et d'intégration architecturale, agrandissement en cour arrière et la réfection d'une habitation unifamiliale au 15, rue Marengère
22. Plan d'implantation et d'intégration architecturale, installation d'une enseigne au 266, boulevard Saint-Joseph
23. Plan d'implantation et d'intégration architecturale, approbation d'un concept d'affichage pour les locaux commerciaux du 97 à 105, rue Principale
24. Plan d'implantation et d'intégration architecturale, construction d'un garage privé détaché de l'habitation dans la cour latérale au 512, rue Charles-Desnoyers
25. Travaux de construction dans le site du patrimoine James-Murray/Poplar/Jean-René-Monette, agrandissement d'un bâtiment accessoire au 188, rue James-Murray
26. Dérogations mineures au règlement de zonage, au 13, rue Malbec
27. Questions diverses
28. Levée de la séance

3. Approbation du procès-verbal de la 113^e séance tenue le 20 octobre 2008

Le procès-verbal de la 113^e séance tenue le 20 octobre 2008 est approuvé.

4. Signature du procès-verbal de la 113^e séance tenue le 20 octobre 2008

Le procès-verbal de la 113^e séance tenue le 20 octobre 2008 est signé par la présidente.

5. Suivi du procès-verbal de la 113^e séance tenue le 20 octobre 2008

Aucun commentaire n'est formulé sur le suivi du procès-verbal de la 113^e séance tenue le 20 octobre 2008.

6. Date de la prochaine assemblée

On indique que la prochaine séance régulière du CCU se tiendra le 15 décembre 2008.

Par ailleurs, on mentionne qu'une soirée de reconnaissance du travail des membres bénévoles des Commissions et comités, relevant du Service de l'urbanisme et du développement durable, se tiendra mercredi le 10 décembre 2008. Une lettre d'invitation personnalisée suivra dans les prochains jours pour préciser, entre autres, l'heure et le lieu de cette soirée.

7. Présentation du réseau cyclable récréatif et utilitaire de la Ville de Gatineau

On présente, à l'aide d'une carte, le réseau cyclable récréatif et utilitaire de la Ville de Gatineau. On trace ensuite le portrait des projets de réfection et d'aménagement des pistes, bandes et sentiers récréatifs et utilitaires de la Ville de Gatineau.

Plusieurs commentaires, questions et réponses sont formulés, entre autres, sur :

- Le réaménagement du sentier cyclable du parc Sanscartier près de la marina Kitchissippi;
- Le besoin d'améliorer la signalisation directionnelle et le marquage au sol;
- L'aménagement et la réfection des pistes cyclables;
- L'insuffisance des sommes prévues annuellement au budget pour l'amélioration et le développement du réseau cyclable récréatif et utilitaire;
- L'importance de collaborer avec le Réseau vélo boulot et d'utiliser les fonds disponibles du ministère des Transports du Québec.

8. Modification au règlement de zonage numéro 502-2005 de la Ville de Gatineau visant à ajuster les limites de la zone H-05-129, et ce, dans le but d'approuver un projet de développement résidentiel et commercial, plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à l'ouverture de nouvelles rues et dérogations mineures au règlement de zonage numéro 502-2005 de la Ville de Gatineau touchant l'implantation de constructions – prolongement du boulevard de la Cité – district électoral du Versant

R-CCU-2008-11-10 / 245

Que ce comité recommande au conseil d'approuver une modification au règlement de zonage numéro 502-2005 de la Ville de Gatineau dans le but d'ajuster les limites de la zone résidentielle H-05-129.

Que ce comité recommande également au conseil d'approuver un plan d'opération cadastrale pour le projet de développement résidentiel et commercial de la Cité, tel que démontré sur le document suivant : « Plan d'opération cadastrale - Préparé par CIMA+, septembre 2008, prolongement du boulevard de la Cité ».

Que ce comité recommande aussi au conseil d'approuver une dérogation mineure au règlement de zonage numéro 502-2005 visant à augmenter la marge avant maximale de 9,5 mètres à 14 mètres pour le bâtiment B.

Que ce comité recommande enfin au conseil d'approuver un plan d'implantation et d'intégration architecturale, ouverture de nouvelles rues visant le prolongement du boulevard de la Cité, phase 1, tel que démontré sur les documents suivants :

- P.I.I.A. – Plan d'implantation et d'intégration architecturale, phase 1 - Préparé par CIMA+, septembre 2008 Prolongement du boulevard de la Cité;
- P.I.I.A. – Bâtiment type proposé par le requérant - Préparé par CIMA+, septembre 2008 Prolongement du boulevard de la Cité.

ADOPTÉE

9. Modification au règlement de zonage numéro 502-2005 de la Ville de Gatineau dans le but de permettre l'aménagement de stationnements incitatifs dans la zone C-16-101 – district électoral d'Aylmer

M^{me} Christine Bouchard, de la Société de transport de l'Outaouais, dépose pour information copie d'une illustration de l'aménagement du Parc-o-bus Eardley et des Allumettières révisée à la suite d'une séance publique de consultation tenue le 18 juin 2008.

M^{me} Christine Bouchard quitte la salle.

On présente brièvement les principales considérations de cette demande de modification au règlement de zonage dans le but de permettre l'aménagement du stationnement incitatif du Parc-o-bus Eardley des Allumettières en insistant sur les modifications apportées au projet, à la suite de la séance publique de consultation tenue le 18 juin 2008, entre autres, la plantation de conifères, l'ajout d'une clôture, le déplacement des espaces de stationnement des autobus, l'ajout d'une piste cyclable sur le chemin Eardley et son raccordement avec le sentier du boulevard des Allumettières et le déplacement de la traverse piétonnière plus près du chemin Eardley.

À la suite d'un commentaire, on mentionne que la minuterie des feux de circulation tiendra compte de la présence des piétons et des cyclistes. On souligne également que des espaces de stationnement pour vélos sont prévus.

R-CCU-2008-11-10 / 246

Que ce comité recommande au conseil d'approuver une modification au règlement de zonage numéro 502-2005 dans le but de permettre l'aménagement d'un stationnement incitatif dans la zone C-16-101.

ADOPTÉE

M^{me} Christine Bouchard reprend son siège.

On souligne l'importance et l'urgence d'aménager un stationnement incitatif dans le secteur Limbour.

Comme il est 19 h, on convient de passer à l'article 15.

Départ de M. Carol Hébert.

15. Période de questions des citoyennes et citoyens

Arrivée de M. René Giroux.

M. René Giroux, propriétaire du 188, rue James-Murray, explique qu'un inspecteur de la Ville de Gatineau lui a demandé de prendre des mesures afin de limiter le niveau de bruit trop élevé de la pompe thermique et de ses équipements de pompage et de filtration.

M. Giroux a donc amorcé l'agrandissement d'une remise dans la cour arrière en proposant la même pente de toit que la remise existante. Or, la division de l'urbanisme du Centre de services de Gatineau propose de construire un toit en appentis, plus bas, sur l'agrandissement de la remise ce qui limitera le volume de l'agrandissement et préservera les perspectives visuelles existantes.

M. Giroux explique qu'il est en désaccord avec la proposition de la Ville de Gatineau et souhaite construire un toit en pente sur l'agrandissement de sa remise.

Départ de M. René Giroux et de M^{me} Christine Bouchard.

On convient de traiter immédiatement le dossier inscrit à l'article 16.

16. Plan d'implantation et d'intégration architecturale, secteur d'insertion villageoise de la Rivière Gatineau, visant à créer un nouveau terrain et modifier les limites des terrains sis au 11 et 13, rue Saint-François-Xavier – district électoral des Riverains

R-CCU-2008-11-10 / 247

Que ce comité recommande au conseil d'approuver un plan d'implantation et d'intégration architecturale, pour le secteur d'insertion villageoise de la Rivière Gatineau, visant à créer un nouveau terrain et modifier les limites des terrains sis au 11 et 13, rue Saint-François-Xavier, et ce, telles que démontrées sur les plans intitulés :

- Plan de lotissement existant et proposé, préparé par Hubert Carpentier en date du 26 août 2008;
- Plan d'implantation et d'intégration architecturale, préparé par Etienne Robertson, arpenteur-géomètre en date du 20 février 2008.

ADOPTÉE

On convient de revenir à l'article 10.

10. Modification au règlement de zonage numéro 502-2005 de la Ville de Gatineau dans le but de créer à même la zone H-14-004 une nouvelle zone T-1 renfermant les rues des Manoirs, Robert-Pilon et une partie de la rue des Montagnais et d'ajuster les normes prescrites de lotissement et de zonage – district électoral de Deschênes

Quelques commentaires sont formulés au sujet de la responsabilité de la Ville de Gatineau en matière environnementale.

R-CCU-2008-11-10 / 248

Que ce comité recommande au conseil d'approuver une modification au règlement de zonage numéro 502-2005 de la Ville de Gatineau visant à créer à même la zone H-14-004 une nouvelle zone T-1 renfermant les rues des Manoirs, Robert-Pilon et une partie de la rue des Montagnais et d'ajuster les normes prescrites de lotissement et de zonage.

ADOPTÉE

11. Modifications au règlement de zonage numéro 502-2005 de la Ville de Gatineau visant à agrandir les zones H-04-067 et H-04-070 à même une partie des zones P-04-055, P-04-069 et H-04-071, et ce, dans le but d'autoriser dans la zone H-04-070 la réalisation d'un projet de construction de 48 logements et d'un ensemble résidentiel de 204 logements sur un terrain localisé à proximité de l'intersection des boulevards Labrosse et Saint-René Est – district électoral de Bellevue

Des commentaires, questions et réponses sont formulés, notamment sur les normes relatives aux espaces de stationnement, sur le nombre de logements (48 et non pas 49) et sur les usages « dépanneur » et « garderie » comme usage additionnel à un projet résidentiel intégré de plus de 60 logements.

R-CCU-2008-11-10 / 249

Que ce comité recommande au conseil d'approuver une modification au règlement de zonage numéro 502-2005 de la Ville de Gatineau visant à :

- Agrandir la zone H-04-070 à même une partie des zones P-04-055, P-04-069 et H-04-071;
- Agrandir la zone H-04-067 à même une partie de la zone H-04-071;
- Permettre l'usage « Habitation » de type familial (h1) de 5 à 50 logements, avec un maximum de 6 étages, dans la zone H-04-070;
- Permettre dans la zone H-04-070 les usages « dépanneur » et « garderie » comme usage additionnel à un projet résidentiel intégré de plus de 60 logements, et ce, en intégrant des mesures de contingence;
- Ajouter une exigence particulière relative au stationnement dans le but de contrôler le nombre minimum à 50 % du nombre minimal de cases et le nombre maximum de cases de stationnement à 100 % du nombre minimal requis,

et ce, afin de permettre la réalisation d'un projet de construction de 48 logements et 204 logements en projet résidentiel intégré sur un terrain localisé à proximité de l'intersection des boulevards Labrosse et Saint-René Est.

ADOPTÉE

12. Modification au règlement de zonage numéro 502-2005 de la Ville de Gatineau dans le but d'ajouter des usages de la catégorie C1 dans la zone P-10-128 – district électoral de l'Orée-du-Parc

Monsieur Jean-Marc Purenne déclare son potentiel conflit d'intérêts sur cette question et mentionne qu'il ne participera pas aux délibérations, s'abstiendra de voter ou de tenter d'influencer le vote sur cet item et sort de la salle.

R-CCU-2008-11-10 / 250

Que ce comité recommande au conseil d'approuver une modification au règlement de zonage numéro 502-2005 de la Ville de Gatineau visant à autoriser à la zone P-10-128 les usages « 6992 Association de personnes exerçant une même profession ou une même activité », « 6994 Association civique sociale et fraternelle » et « 6999 Autres services divers »

Les normes applicables à ces usages sont les mêmes que celles comprises aux items « Terrain », « Marges », « Bâtiment », « Rapports », « Divers » et « Dispositions particulières » de la zone P-10-128.

Que ce comité recommande également au conseil d'autoriser les nouveaux usages à la zone P-10-128 que dans les bâtiments existants au moment de l'entrée en vigueur du règlement de zonage numéro 502-2005 de la Ville de Gatineau.

ADOPTÉE

M. Purenne reprend son siège.

Départ de M. Daniel Faubert et de M^{mes} Caroline Jean et Véronique Charette.

13. Plan d'implantation et d'intégration architecturale, projet de développement, ouverture de nouvelles rues et secteur de boisé de protection et d'intégration visant l'approbation de la phase 1 du projet résidentiel « Parc de l'Harmonie » et dérogations mineures au règlement de lotissement numéro 503-2005 de la Ville de Gatineau, phase 1 du projet résidentiel « Parc de l'Harmonie » situé entre les chemins Antoine-Boucher et Pink, à l'est des rues Vivaldi, Coulonge et Mozart, district électoral de Deschênes, visant à permettre l'augmentation de la longueur d'une rue en impasse, bordée par des terrains non desservis, de 450 mètres à 900 mètres (dérogation mineure requise advenant que le prolongement de la rue Chopin soit refusé par le MDDEP) – district électoral de Deschênes

Certains commentaires sont formulés, entre autres, sur le pourcentage réservé pour les parcs et espaces verts, sur les recommandations de l'étude environnementale et écologique et les suivis du ministère du Développement durable, de l'environnement et des parcs (MDDEP) et sur les raisons des normes réglementaires relatives à la longueur des rues se terminant en impasse.

R-CCU-2008-11-10 / 251

Que ce comité recommande au conseil d'approuver un plan d'implantation et d'intégration architecturale, projet de développement, ouverture de nouvelles rues et secteur de boisé de protection et d'intégration visant l'approbation de la phase 1 du projet résidentiel « Parc de l'Harmonie », situé entre les chemins Antoine-Boucher et Pink, à l'est des rues Vivaldi, Coulonge et Mozart, conditionnellement à l'approbation de la dérogation mineure requise.

Que ce comité recommande également au conseil d'approuver une dérogation mineure au règlement de lotissement numéro 503-2005 de la Ville de Gatineau pour la phase 1 du projet résidentiel « Parc de l'Harmonie » situé entre les chemins Antoine-Boucher et Pink, à l'est des rues Vivaldi, Coulonge et Mozart, visant à permettre l'augmentation de la longueur d'une rue en impasse, bordée par des terrains non desservis, de 450 mètres à 900 mètres, et ce, dans le but de permettre la réalisation de la phase 1 du projet résidentiel « Parc de l'Harmonie », dérogation mineure requise advenant que le prolongement de la rue Chopin soit refusé par le ministère du Développement durable, de l'environnement et des parcs (MDDEP).

ADOPTÉE

- 14. Plan d'implantation et d'intégration architecturale, secteur particulier d'insertion patrimoniale du Vieux-Aylmer ayant pour but d'approuver l'installation d'une enseigne détachée et dérogations mineures au règlement de zonage numéro 502-2005 de la Ville de Gatineau visant à permettre l'installation d'une enseigne sur poteau, ainsi que son implantation à 1,2 mètre de la ligne de rue – 52, rue Principale – district électoral d'Aylmer**

R-CCU-2008-11-10 / 252

Que ce comité recommande au conseil d'approuver un plan d'implantation et d'intégration architecturale, secteur particulier d'insertion patrimoniale du Vieux-Aylmer visant l'installation d'une enseigne détachée sur la propriété située au 52, rue Principale, conditionnellement à l'approbation des dérogations mineures requises.

Que ce comité recommande également au conseil d'approuver des dérogations mineures au règlement de zonage numéro 502-2005 de la Ville de Gatineau visant à permettre l'installation d'une enseigne sur poteau, ainsi que son implantation à 1,2 mètre de la ligne de rue sur la propriété située au 52, rue Principale.

ADOPTÉE

Les articles 15 et 16 ont été traités après l'article 9.

- 17. Plan d'implantation et d'intégration architecturale, secteur d'insertion villageoise de la rue Main visant la réfection de la façade avant du bâtiment et installation d'une enseigne sur poteaux – 272, boulevard Saint-René Ouest – district électoral du Lac-Beauchamp**

R-CCU-2008-11-10 / 253

Que ce comité recommande au conseil d'approuver un plan d'implantation et d'intégration architecturale, secteur d'insertion villageoise de la rue Main visant la réfection de la façade avant du bâtiment et l'installation d'une enseigne sur poteaux au 272, boulevard Saint-René Ouest, et ce, telles que démontrées sur les documents intitulés :

- P.I.I.A. – Plan d'implantation et travaux sur la façade avant - 2008-10-16 – 272, boulevard Saint-René Ouest;
- P.I.I.A. – Enseigne proposée - 2008-10-16 – 272, boulevard Saint-René Ouest.

ADOPTÉE

- 18. Plan d'implantation et d'intégration architecturale, secteur d'insertion villageoise de la rue Main visant l'installation d'une enseigne sur poteaux – 336, rue Main – district électoral du Lac-Beauchamp**

R-CCU-2008-11-10 / 254

Que ce comité recommande au conseil d'approuver un plan d'implantation et d'intégration architecturale, secteur d'insertion villageoise et de redéveloppement de la rue Main visant l'installation d'une enseigne sur poteaux au 336, rue Main, et ce, telle que démontrée sur le document intitulé : « P.I.I.A. – Enseigne proposée - 2008-10-16 – 336, rue Main ».

ADOPTÉE

- 19. Plan d'implantation et d'intégration architecturale, secteur d'insertion villageoise de la rue Main visant l'installation d'une enseigne sur vitrine – 213, boulevard Saint-René Ouest – district électoral du Lac-Beauchamp**

On suggère que le propriétaire soit invité à enlever le boîtier de l'enseigne, non utilisé, apposé sur la façade avant du deuxième étage du 213, boulevard Saint-René Ouest.

R-CCU-2008-11-10 / 255

Que ce comité recommande au conseil d'approuver un plan d'implantation et d'intégration architecturale, secteur d'insertion villageoise de la rue Main visant l'installation d'une enseigne sur vitrine au 213, boulevard Saint-René Ouest, et ce, telle que démontrée sur le document intitulé : « P.I.I.A. – Enseigne proposée - 2008-10-16 – 213, boulevard Saint-René Ouest ».

ADOPTÉE

- 20. Plan d'implantation et d'intégration architecturale, secteur d'insertion villageoise Dunning visant la construction d'une habitation multifamiliale isolée de 4 logements – 967B, rue Notre-Dame – district électoral de la Rivière-Blanche**

R-CCU-2008-11-10 / 256

Que ce comité recommande au conseil d'approuver un plan d'implantation et d'intégration architecturale, secteur d'insertion villageoise Dunning visant à permettre la réalisation du projet de construction d'une habitation multifamiliale isolée de 4 logements et l'implantation d'une remise en cour arrière sur la propriété sise au 967B, rue Notre-Dame, et ce, telle qu'illustrée aux plans intitulés :

- Plan d'implantation, préparé par Christian Nadeau, arpenteur-géomètre le 24 septembre 2007 et révisé le 16 juin 2008;
- Élévations proposées, préparées par Martin Thériault le 20 avril 2008.

ADOPTÉE

- 21. Plan d'implantation et d'intégration architecturale, secteur d'insertion villageoise de la Rivière-Gatineau visant l'agrandissement en cour arrière et la réfection d'une habitation unifamiliale – 15, rue Marengère – district électoral des Riverains**

R-CCU-2008-11-10 / 257

Que ce comité recommande au conseil d'approuver un plan d'implantation et d'intégration architecturale, secteur d'insertion villageoise de la Rivière-Gatineau visant l'agrandissement et les réfections d'une habitation unifamiliale située au 15, rue Marengère, et ce, tels que démontrés sur le document intitulé : « P.I.I.A. - Plan d'implantation et esquisses de l'agrandissement projeté – préparé par Plan & Gestion+ 2008-06-20 – 15, rue Marengère ».

ADOPTÉE

- 22. Plan d'implantation et d'intégration architecturale, secteur d'insertion commerciale du boulevard Saint-Joseph visant l'installation d'une enseigne – 266, boulevard Saint-Joseph – district électoral de Wright-Parc-de-la-Montagne**

R-CCU-2008-11-10 / 258

Que ce comité recommande au conseil d'approuver un plan d'implantation et d'intégration architecturale, secteur d'insertion commerciale du boulevard Saint-Joseph visant l'installation d'une enseigne rattachée identifiant le commerce *Halte₂0* qui a été installée, sis au 266, boulevard Saint-Joseph, telle qu'illustrée sur la photo soumise (08 octobre 2008) par le requérant.

ADOPTÉE

- 23. Plan d'implantation et d'intégration architecturale, secteur d'insertion patrimoniale du Vieux-Aylmer visant l'approbation d'un concept d'affichage pour les locaux commerciaux sis du 97 à 105, rue Principale, district électoral d'Aylmer**

R-CCU-2008-11-10 / 259

Que ce comité recommande au conseil d'approuver un plan d'implantation et d'intégration architecturale, secteur d'insertion patrimoniale du Vieux-Aylmer visant l'approbation d'un concept d'affichage pour les locaux commerciaux sis du 97 au 105, rue Principale.

ADOPTÉE

- 24. Plan d'implantation et d'intégration architecturale, secteur de redéveloppement Du Moulin visant la construction d'un garage privé détaché de l'habitation dans la cour latérale – 512, rue Charles-Desnoyers – district électoral du Lac-Beauchamp**

On formule un commentaire sur le revêtement extérieur du garage qui aurait dû être similaire au revêtement extérieur du bâtiment principal composé de brique et d'aluminium. On pense que cela aurait présenté une meilleure intégration architecturale du projet soumis avec le bâtiment principal.

R-CCU-2008-11-10 / 260

Que ce comité recommande au conseil d'approuver un plan d'implantation et d'intégration architecturale, secteur de redéveloppement Du Moulin visant la construction d'un garage privé détaché de l'habitation dans la cour latérale de la propriété située au 512, Charles-Desnoyers, conditionnellement au déplacement d'une remise en aluminium existante, et ce, telle que démontrée sur les documents intitulés :

- Plan d'implantation, préparé par André Durocher en date du 30 octobre 2007 et révisé par la Division de l'urbanisme le 6 octobre 2008;
- Photo de la propriété et élévation du garage proposé.

ADOPTÉE

Départ de M^{me} Nathalie Gingras.

25. Travaux de construction dans le site du patrimoine James-Murray/Poplar/Jean-René-Monette visant l'agrandissement d'un bâtiment accessoire soit, une remise, située dans la cour arrière de la propriété - 188, rue James-Murray – district électoral du Lac-Beauchamp

Plusieurs commentaires, questions et réponses sont formulés, entre autres, sur :

- L'impact de l'agrandissement de la remise sur les perspectives visuelles existantes;
- L'importance de protéger et de conserver le caractère patrimonial de ce secteur;
- Le caractère exceptionnel de ce secteur;
- Le choix du moyen pour réduire le niveau de bruit de la pompe thermique et des équipements de pompage et de filtration de la piscine.

On suggère que le responsable de ce dossier à la division de l'urbanisme du Centre de services de Gatineau examine à nouveau la problématique de ce dossier, en vue d'identifier une proposition pouvant à la fois respecter les recommandations du guide technique qui accompagne le règlement sur le site du patrimoine James-Murray/Poplar/Jean-René-Monette, répondre aux besoins du requérant, limiter le niveau de bruit de la pompe thermique et des équipements de pompage et de filtration et préserver les perspectives visuelles existantes.

On suggère de reporter le dossier à une prochaine séance.

26. Dérogations mineures au règlement de zonage numéro 502-2005 de la Ville de Gatineau visant à permettre les marges latérales de 1,20 mètre et de 1,29 mètre afin de régulariser l'implantation de la maison isolée existante – 13, rue Malbec – district électoral d'Aylmer

R-CCU-2008-11-10 / 261

Que ce comité recommande au conseil d'approuver des dérogations mineures au règlement de zonage numéro 502-2005 de la Ville de Gatineau visant à permettre les marges latérales de 1,20 et de 1,29 mètre afin de régulariser l'implantation de la maison isolée existante située au 13, rue Malbec.

ADOPTÉE

27. Questions diverses :

Aucun sujet

28. Levée de la séance

La séance est levée à 20 h 35.